



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 56 de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteuse : M^{me} Denise **McQuade** (Irlande)

1. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2009, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatrième session la question intitulée :

« Groupes de pays en situation particulière

- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Commission a tenu un débat de fond sur la question à ses 14^e et 15^e séances, le 20 octobre 2009. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/64/SR.14 et 15). On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 2^e à 7^e séances, du 5 au 7 octobre (voir A/C.2/64/SR.2 à 7). Il sera rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en trois parties, sous les cotes A/64/423 et Add.1 et 2.



Point 56

Groupes de pays en situation particulière

Lettre datée du 30 septembre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Soudan, transmettant la Déclaration ministérielle adoptée à la trente-troisième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, qui s'est tenue le 25 septembre 2009 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York (A/64/489)

Point 56 a)

Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/64/80-E/2009/79 et Corr.1)

Lettre datée du 8 octobre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Népal, transmettant la Déclaration adoptée par les ministres et chefs de délégation des pays les moins avancés, le 29 septembre 2009 (A/C.2/64/3)

Point 56 b)

Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action d'Almaty intitulé « Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit » (A/64/268)

Lettre datée du 5 octobre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mali, transmettant le Règlement intérieur du Groupe des pays en développement sans littoral, adopté par celui-ci le 25 septembre 2009 (A/C.2/64/5)

4. À la 14^e séance, le 20 octobre, le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait un exposé liminaire [au titre des alinéas a) et b)] (voir A/C.2/64/SR.14).